RCS : ARRAS
Code greffe : 6201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1970 B 00064
Numéro SIREN : 701 920 647
Nom ou dénomination : L ABEILLE DE LA TERNOISE. COMMUNICATION

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2013 sous le numéro de dépôt 2908

N° 29

L'ABEILLE DE LA TERNOISE. COMMUNICATION
Société Anonyme À Directoire Et Conseil De Surveillance au capital de 40 200 €
Siège social : 17 ZAE de Canteraine
62130 ST POL SUR TERNOISE
701 920 647 RCS Arras

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN DATE DU 21 FÉVRIER 2013

GREFFE DU TRIBUNAL
- 6 JUIN 2013
DE COMMERCE D'ARRAS

L'an deux mille treize,
et le vingt et un février, à neuf heures trente minutes,
le conseil de surveillance s'est réuni au siège social, sur convocation de son vice-président.
Sont présents ou représentés :

- Monsieur Louis VITTU DE KERRAOUL, vice-président du conseil de surveillance,
- Monsieur Philippe HOCHART, membre du conseil de surveillance,
- la société SOGEMEDIA, membre du conseil de surveillance,
  représentée par son représentant permanent, Monsieur J. Pierre VITTU DE KERRAOUL.

Madame Salwa PREVOST, présidente du conseil de surveillance et Monsieur Bruno DALLE, membre du conseil de surveillance sont absents et excusés.
Monsieur Gérard MARTINAUD, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, assiste à la réunion.
La séance est présidée par Monsieur Louis VITTU DE KERRAOUL, vice-président du conseil de surveillance, lequel, après avoir fait signer le registre de présence par les membres entrant en séance, constate que les membres du conseil de surveillance présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.
Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.
Monsieur le vice-président rappelle que le conseil est réuni en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 arrêtés par le Directeur Général Unique, ainsi que le rapport de gestion,
- Nomination d'un membre du Directoire,
- Préparation de l'ordre du jour, du rapport et du texte des projets de résolutions qui seront présentés à l'assemblée générale des actionnaires,
- Questions diverses.

Puis, le conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

Le conseil procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2012 sur la base du rapport établi par le Directeur Général Unique.
L'année 2012 a été impactée par le transfert de l'entreprise, qui a entraîné un tassement du résultat.
Le Directeur Général Unique attire l'attention sur les charges exceptionnelles dues au changement de locaux, ces charges représentent la somme de 35 847 €. Elles comprennent les frais de remise en état des locaux loués jusqu'au 31 août 2012, le petit matériel acquis pour le nouveau siège social, les frais de réception de l'inauguration et les frais de notaire pour l'établissement de l'emprunt lié à la construction.

Le rapport transmis par le Directeur Général Unique, n'appelle aucune observation particulière de la part du conseil de surveillance et peut être soumis en l'état à l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil examine ensuite l'emploi des résultats et les conventions réglementées.

DIRECTOIRE : NOMINATION D'UNE VICE PRESIDENTE.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de nommer Madame Laëtitia TANFIN, née le 17 décembre 1971 à Arras (Pas de Calais), demeurant au 31, rue du 8 mai 1945, à HUBY ST. LEU (Pas de Calais), en tant que vice présidente, à compter de ce jour et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2017.

Comme suite à cette nomination, Monsieur Jean Louis PREVOST portera dorénavant le titre de Président du Directoire au lieu et place du titre de Directeur Général Unique. Ce changement ne porte pas conséquence sur la durée du mandat en cours.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le conseil approuve également l'ordre du jour proposé par le directoire pour la tenue de la prochaine assemblée générale :

- Examen du rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 225-86 et suivants du Code de commerce,
- Approbation des comptes annuels et des éventuelles conventions,
- Quitus au Directeur Général Unique et aux membres du conseil de surveillance,
- Affectation du résultat,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

RAPPORT A L'ASSEMBLEE - TEXTE DES RESOLUTIONS

Le conseil arrête ensuite les termes du rapport qu'il présentera à l'assemblée, ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires.

S'il y a lieu, un exemplaire de ce rapport sera mis à la disposition du commissaire aux comptes dans les plus courts délais.

COMMUNICATION AUX ACTIONNAIRES

Le conseil charge son vice-président de prendre toutes mesures utiles pour la convocation de la prochaine assemblée et en vue de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit de communication des documents et renseignements relatifs à ladite assemblée dans les conditions et les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente et un membre du conseil de surveillance.

Le président de séance | **Un membre du conseil de surveillance**

Bon pour acceptation des fonctions de
Vice - présidente du Directoire